

PRÉFET DE L'ISERE

Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Vienne, le 06 AOUT 2018

Unité Départementale de l'Isère

Affaire suivie par : Claire-Marie NGUESSAN
Tél. : 04 76 69 34 11
Courriel : claire-marie.nguessan@developpement-durable.gouv.fr

Le préfet,
à
Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission de Suivi de Site
Novasep-Finorga / Complexe pétrolier

OBJET : Commission de Suivi de Site (CSS) de Novasep-Finorga / Complexe pétrolier
Envoi du compte rendu de la réunion du 23 mai 2018 et de l'avis de la CSS sur le projet de
règlement du PPRT de Villette de Vienne

PJ : Projet de compte rendu de la réunion du 23 mai 2018
Avis de la CSS sur le projet de règlement du PPRT de Villette de Vienne

Madame, Monsieur,

En ma qualité de président de la Commission de Suivi de Site de Novasep-Finorga / Complexe pétrolier,
j'ai l'honneur de vous transmettre les documents suivants :

- Projet de compte rendu de la réunion du 23 mai 2018
- Avis de la CSS sur le projet de règlement du PPRT de Villette de Vienne

Je vous saurai gré de bien vouloir faire part de vos observations éventuelles sur le projet de compte-
rendu dans un délai de 1 mois.

Vous transmettez vos observations, préférentiellement par mail, à l'unité départementale de la DREAL
qui est chargée d'assurer le secrétariat de la CSS.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et cordiale.

Pour le sous-préfet de Vienne, et par délégation
La secrétaire générale



Valérie JORDA

Destinataires

(en italique, les membres complémentaires qui seront proposés dans le cadre de la mise à jour de l'arrêté préfectoral pour modification des membres de la commission de suivi de site)

Les membres de la CSS

Collège « administrations de l'État » :

- le préfet du département de l'Isère ou son représentant,
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant,
- la directrice départementale des territoires (DDT) de l'Isère ou son représentant,
- la directrice du service interministériel de défense et de protection civile (SIACEDPC) de l'Isère ou son représentant,
- le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) de Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant,
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant,

Collège « élus des collectivités territoriales » :

- le maire de la commune de Chasse sur Rhône ou son représentant,
- le maire de la commune de Villette de Vienne ou son représentant,
- le maire de la commune de Serpaize ou son représentant,
- le maire de la commune de Luzinay ou son représentant,
- le maire de la commune de Givors ou son représentant,
- le maire de la commune de Grigny ou son représentant,
- le maire de la commune de Ternay ou son représentant,
- le président de la communauté urbaine de Lyon (le Grand Lyon) ou son représentant,
- le président de la communauté d'agglomération Vienne Condrieu Agglomération ou son représentant,
- le président de la communauté de communes du pays de l'Ozon ou son représentant,
- le président du Conseil Régional ou son représentant,
- le président du Conseil Départemental de l'Isère ou son représentant,

Collège « exploitants » :

- le directeur de l'établissement Novasep - Finorga de Chasse sur Rhône ou son représentant,
- le responsable du dépôt de Serpaize de la société Total Raffinage France ou son représentant,
- le responsable du dépôt de Villette de Vienne de la société Total Raffinage France ou son représentant,
- le responsable du dépôt de Villette de Vienne de la société SPMR ou son représentant,
- le responsable du dépôt de Villette de Vienne de la société SDSP ou son représentant,
- le responsable du dépôt de Villette de Vienne de la société Esso saf ou son représentant,

Collège « riverains » :

- le président de la FRAPNA ou son représentant,
- M Serge MOUROT riverain de la société Novasep -Finorga,
- M Pierre PORETTI « habitant ressource » de la commune de Givors,
- M Frédéric MOLERO association « Sevenne Environnement »,
- *M Robert TREMOUILHAC, riverain du complexe pétrolier.*

Collège "« salariés »" :

- le secrétaire du CHSCT de la société Novasep - Finorga ou son représentant
- le secrétaire du CHSCT de la société Total Raffinage France ou son représentant,
- le secrétaire du CHSCT de la société SPMR ou son représentant,
- le secrétaire du CHSCT de la société SDSP ou son représentant,
- le secrétaire du CHSCT de la société Esso saf ou son représentant,

Personnalité qualifiée :

- le directeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Isère ou son représentant,

La DREAL / Service PRICAE - Diffusion par mail : S. Vienot / G. Guimont / T. Devillers / C. Day

La DREAL / UD-i- Diffusion par mail : J.-P. Foray / C.-M. N'Guessan / R. Escoffier / F. Miniscloux / C. Thievent